

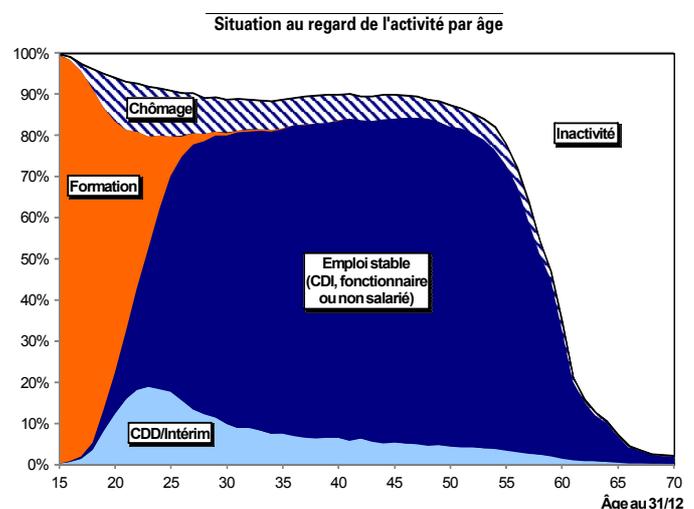
Le chômage des jeunes : quel diagnostic ?

- Les difficultés rencontrées par les jeunes sur le marché du travail sont à nouveau soulignées par la crise récente. Le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 22,8 % au premier trimestre 2011 (contre 8,4 % pour les 25-49 ans).
- Cette étude, non prescriptive, vise à cerner les difficultés des jeunes à l'insertion sur le marché du travail au travers d'une analyse des indicateurs disponibles ainsi que de trajectoires d'insertion.
- Le taux de chômage par âge ne rend pas bien compte des difficultés spécifiques des jeunes dans leur accession à l'emploi. L'entrée plus précoce des moins qualifiés sur le marché du travail et surtout la surreprésentation d'actifs à faible ancienneté conduisent, par un effet de structure, à un taux de chômage des jeunes plus élevé. Inversement, les étudiants exerçant une activité, considérés alors comme actifs, viennent réduire de manière mécanique le taux de chômage de leur classe d'âge.
- L'examen des transitions sur le marché du travail souligne que les difficultés d'accès à l'emploi ne sont pas plus fortes pour les jeunes que pour des personnes d'âge médian qui rentrent également sur le marché du travail ou qui ont perdu leur emploi. Le taux de chômage élevé des jeunes et les difficultés d'insertion qu'ils rencontrent sont d'abord le reflet du dualisme du marché du travail et de sa faible fluidité : quel que soit l'âge, l'accès à l'emploi stable est difficile pour les entrants. En comparaison internationale, le taux de chômage des jeunes rapporté à celui du reste de la population active est en ligne avec la plupart des pays européens.
- Toutefois, les jeunes connaissent plusieurs spécificités dans leur accès à l'emploi. S'ils y accèdent relativement rapidement, en comparaison des individus plus âgés, ils le conservent moins longtemps. Aussi, les périodes de chômage et de contrat court sont pour beaucoup un passage obligé (cf. graphique ci-dessous). Ces épisodes ont des effets durables mais ambigus sur l'insertion dans l'emploi : accepter un premier contrat temporaire, plutôt que de rester au chômage, accroît les chances à terme d'accéder à un emploi stable ; à l'inverse, le cheminement de contrat court en contrat court risque de rendre plus difficile la stabilisation dans l'emploi.
- Certains jeunes rencontrent également des difficultés particulières, comme les « décrocheurs » sortis prématurément du système scolaire ou encore certains diplômés sans les qualifications adéquates pour s'insérer ; cette deuxième situation est plus répandue en France que chez nos partenaires.
- Enfin, l'accès à l'emploi se fait souvent au prix d'un « déclassement » (acceptation d'emplois moins qualifiés que ce qu'autoriserait la formation des entrants sur le marché du travail). Celui-ci conduit à court terme à l'éviction des moins diplômés et à une utilisation peu efficace du facteur travail. À plus long terme, le déclassement est un facteur d'accroissement de l'instabilité dans l'emploi.
- Cette étude sur les parcours d'insertion gagnerait à être complétée par une analyse des facteurs touchant davantage à la demande de travail.

Sources : Enquêtes Emploi en Continu (EEC), moyenne 2003-2010, Insee, calculs DG-Trésor.

NB : Les individus en activité (stages,...) n'ayant pas terminé leurs études initiales sont considérés comme en formation.

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.



1. Les difficultés d'accès à l'emploi ne sont pas spécifiques aux jeunes

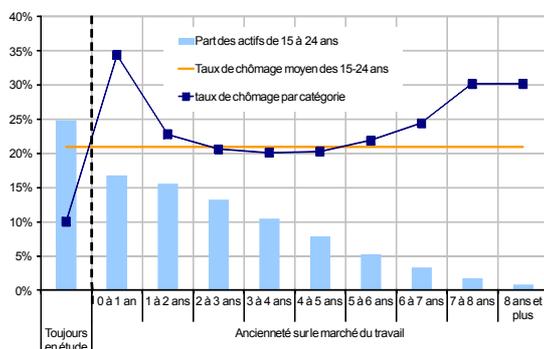
1.1 Le taux de chômage des 15-24 ans n'est pas un bon indicateur pour mesurer leurs difficultés d'insertion sur le marché du travail

Les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail sont souvent jugées à l'aune de leur taux de chômage (cf. encadré 4). Structurellement élevé (21 % en moyenne sur la période 2003-2010 pour les 15-24 ans), cet indicateur se révèle inadéquat du fait des différentes réalités qu'il occulte.

Pour analyser la réalité du chômage des jeunes, il est nécessaire de décomposer en catégories l'ensemble des jeunes actifs (en situation d'emploi ou de recherche d'emploi) selon leurs études initiales et leur ancienneté sur le marché du travail. La référence traditionnelle d'un taux de chômage moyen masque plusieurs phénomènes (cf. graphique 1) :

- **25 % des actifs de 15 à 24 ans n'ont pas fini leurs études mais sont cependant comptabilisés comme actifs au sens du BIT** (occupant ou recherchant un stage, un emploi étudiant...). Or, le taux de chômage de cette catégorie est plus faible (10 %), ce qui tire la moyenne globale vers le bas et est susceptible de biaiser l'analyse (le taux de chômage des 15-24 ans déclarant avoir fini leurs études initiales est en effet de 24,6 % sur la même période). Ainsi le développement des stages ou de l'apprentissage conduit mécaniquement à réduire le taux de chômage des jeunes.
- **De plus, les jeunes sortis prématurément du système éducatif, pour qui l'insertion est la plus difficile, sont surreprésentés parmi les 15-24 ans qui affichent une forte ancienneté sur le marché**

Graphique 1 : décomposition du chômage par catégories d'ancienneté chez les 15-24 ans



Sources : EEC, moyenne 2003-2010, Insee, calculs DG-Trésor. Champ : France métropolitaine, 15-24 ans actifs au sens du BIT.

L'ancienneté sur le marché du travail constitue donc une distinction plus pertinente que l'âge.

Le taux de chômage par ancienneté sur le marché du travail est mesuré par la distance par rapport à la fin des études initiales⁽¹⁾. Il diffère du taux de chômage par âge, qui reflète les nombreuses nouvelles entrées en activité à chaque âge chez les 15-24 ans.

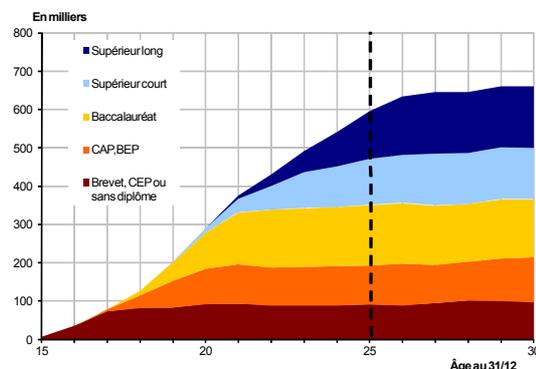
Une baisse sensible et rapide du taux de chômage s'observe avec l'ancienneté sur le marché du travail (cf. graphique 3). Très élevé la première année, il se stabilise après 4 à 5 ans, même s'il demeure après plusieurs

du travail (moins qualifiés, « décrocheurs » du système scolaire). Ils présentent de fait un fort taux de chômage. À l'inverse, les plus diplômés, entrant tardivement en activité, sont sous-représentés (cf. graphique 2). Le taux de chômage est dès lors plus élevé pour les anciennetés supérieures ou égales à 6 ans que pour celles entre 1 et 5 ans (cf. graphique 1).

- **Enfin, se focaliser sur les seuls actifs de 15 à 24 ans conduit à une surreprésentation des entrants récents sur le marché du travail.** Or, ces nouveaux entrants sont confrontés par essence à un fort taux de chômage au cours des premières étapes de leur parcours d'insertion (chômage dit « frictionnel » voir 1.2). Par conséquent la moyenne est biaisée vers le haut. À titre d'illustration, si tous les jeunes finissaient leurs études à 23 ans fin juin, commençaient effectivement leur recherche en septembre et étaient ensuite en emploi de manière pérenne dès début novembre, le taux de chômage des 15-24 ans serait de 17 % (4 mois de chômage rapportés à 2 ans d'activité), alors même que ce scénario refléterait des insertions très rapides vers l'emploi.

En d'autres termes, l'entrée plus précoce des moins qualifiés sur le marché du travail et la surreprésentation des actifs à faible ancienneté conduisent, par un effet de structure, à un taux de chômage des jeunes mécaniquement plus élevé que pour le reste de la population. À titre de comparaison, en ne se limitant plus aux seuls 15-24 ans, le taux de chômage moyen que rencontrent les jeunes au cours de leurs dix premières années sur le marché du travail est de 14,3 % (cf. graphique 3).

Graphique 2 : population d'actifs (en milliers) par niveau de diplôme



Sources : EEC, moyenne 2003-2010, Insee, calculs DG-Trésor.

années légèrement plus élevé que le taux de chômage moyen des 25-49 ans.

Cet indicateur traduit mieux la réalité des difficultés jalonnant le parcours d'insertion des jeunes au sortir de leur formation initiale.

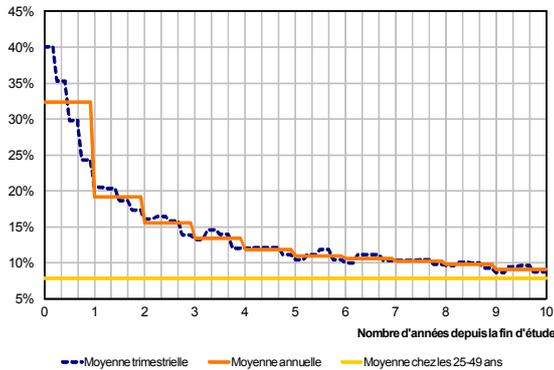
Les difficultés rencontrées, et par là le taux de chômage, varient en sens inverse du niveau de diplôme (cf. graphique 4). Ce dernier peut être considéré comme un indicateur du niveau de qualification des actifs, même s'il ne prend pas en compte l'amélioration de la qualification qui peut être obtenue par la formation continue et par l'expérience professionnelle. Ainsi, un actif, sorti depuis

(1) D'après la définition donnée par l'Enquête Emploi, « on entend par études initiales les études effectuées en écoles supérieures, universités, lycées, collèges, centres de formation des apprentis, ou écoles primaires, sans interruption de plus d'un an ».

1 à 4 années de formation initiale, sans diplôme (ou titulaire du brevet) a 2 fois plus de risques d'être au chômage qu'un actif plus diplômé.

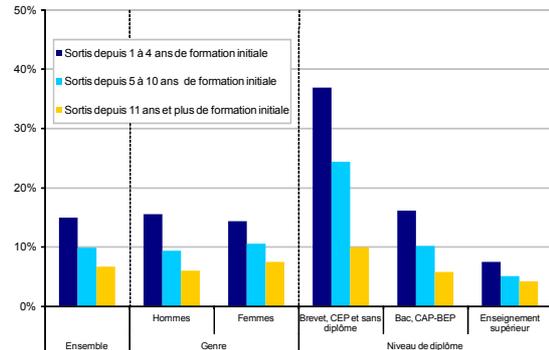
Pour autant, la baisse du chômage avec l'ancienneté reste visible pour tous les niveaux de qualification ; en outre, ce phénomène est d'autant plus net que le niveau de diplôme est faible.

Graphique 3 : taux de chômage par ancienneté sur le marché du travail



Sources : EEC, moyenne 2003-2010, Insee, calculs DG-Trésor.

Graphique 4 : taux de chômage par catégorie et ancienneté en activité



Sources : EEC, moyenne 2003-2010, Insee, calculs DG-Trésor.

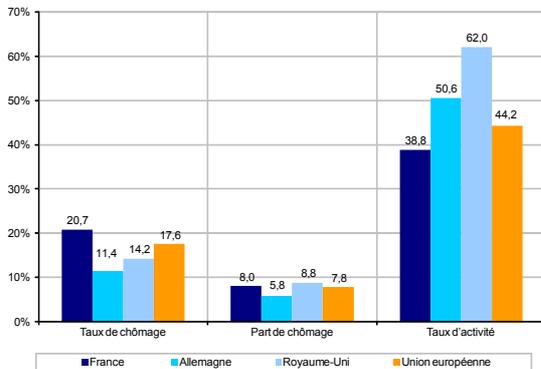
Encadré 1 : En comparaison internationale, le taux de chômage des jeunes doit être analysé au regard du taux de chômage d'ensemble

Le constat d'un taux de chômage des jeunes plus élevé en France (cf. graphique 5) est à relativiser du fait, notamment, d'un plus rare cumul emploi/études que chez certains de nos voisins européens. En 2008, 15,5 % des 15-24 ans cumulaient études et emploi en France contre 63,3 % aux Pays-Bas, 36,8 % en Allemagne, 31,5 % au Royaume-Uni et 24,7 % en moyenne pour les pays de l'OCDE^a. Or, le cumul emploi/étude augmente la population active de manière artificielle (étudiants), principalement avec des personnes en emploi. Ainsi, plus le cumul emploi/études est fréquent, plus le taux de chômage des jeunes est faible de *facto*.

Rapporté à l'ensemble des jeunes actifs ou inactifs, la part de chômeurs en France de cette tranche d'âge est en ligne avec la moyenne européenne.

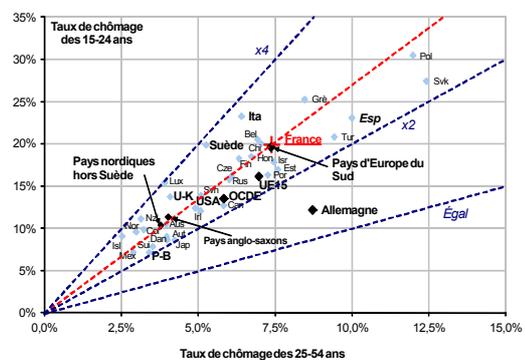
Par ailleurs, le taux de chômage plus élevé des jeunes par rapport à leurs aînés est un trait commun à la plupart des pays (cf. graphique 6). Ainsi, le rapport des taux de chômage respectifs est de l'ordre de 2½ pour la France, juste au-dessus de la moyenne de l'OCDE et en ligne avec les pays d'Europe du nord et d'Europe du sud. La spécificité de la France et des pays d'Europe du sud en matière d'emploi des jeunes devrait alors être recherchée davantage du côté du fonctionnement des marchés du travail en général et moins dans l'insertion dans l'emploi des jeunes.

Graphique 5 : situation sur le marché du travail des 15-24 ans



Source : LFS (Eurostat), moyenne 2003-2009.

Graphique 6 : taux de chômage des jeunes en regard de celui des âges médians



Source : LFS (Eurostat), moyenne 2003-2009.

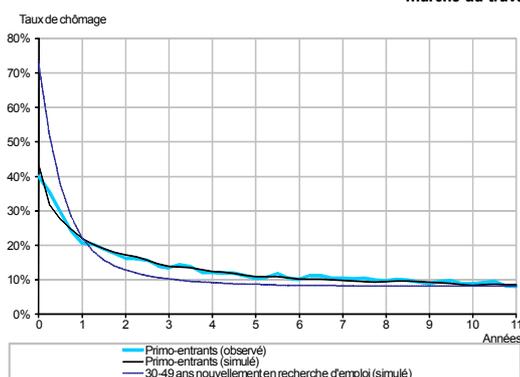
a. OCDE (2010), « Des débuts qui comptent ? Des emplois pour les jeunes ».

1.2 Comme pour leurs aînés, la transition des jeunes vers l'emploi prend du temps

Si le taux de chômage élevé des jeunes s'explique notamment par leur parcours entre la sortie des études et l'accès à l'emploi, il convient de distinguer dans les difficultés rencontrées celles liées à l'âge et celles inhérentes à tout parcours de recherche d'emploi.

À cette fin, il est possible de simuler une cohorte entrant sur le marché du travail puis cheminant entre trois états (inactivité, chômage, emploi) suivant les probabilités de transition mesurées. Le profil de taux de chômage des jeunes ainsi simulé reproduit alors fidèlement celui observé (cf. graphique 7).

Graphique 7 : taux de chômage simulé par ancienneté sur le marché du travail



Sources : EEC, moyenne 2003-2010, Insee, calculs DG-Trésor.

Lecture : Le taux de chômage moyen rencontré le premier trimestre qui suit la fin d'études est de 40 %. Avec les mêmes probabilités de transition que les individus d'âge médian, il serait de 74 %.

Ensuite, on simule le profil de taux de chômage auquel seraient confrontés ces jeunes s'ils connaissaient les mêmes probabilités de transition que celles observées chez les âges médians (30-49 ans). Cela revient en fait à la simulation d'un groupe d'individus d'âge médian initialement tous au chômage à la suite d'une perte d'emploi ou lors d'un retour sur le marché du travail après une période d'inactivité. Ce second profil présente pour l'essentiel les mêmes caractéristiques que le premier : une cohorte de jeunes nouveaux entrants, comme d'ânés nouvellement en recherche d'emploi, met plusieurs années à se stabiliser dans l'emploi

et donc à retrouver un taux de chômage proche de la moyenne de la population. Que ce soit pour les jeunes ou pour leurs aînés, la première difficulté du parcours d'insertion professionnelle consiste à effectuer la transition d'une situation de non emploi vers une situation d'emploi. Elle implique dans les deux cas un délai, avec en moyenne un taux de chômage plus élevé au cours des premières années (14,2 % sur les 10 premières années pour les sortants d'étude et 13,6 % pour leurs aînés) que le niveau d'équilibre final (proche dans les deux cas de 8 %).

Ainsi, les difficultés d'insertion dans l'emploi apparaissent globalement très proches : selon cette simulation, en moyenne, un jeune primo-entrant sur le marché du travail aura passé 9,8 mois au chômage durant les 5 premières années sur le marché du travail, contre 9,4 mois pour une personne de 30-49 ans.

Au total, ces éléments de comparaison de parcours d'insertion dans l'emploi entre jeunes et personnes plus âgées conduisent d'abord à souligner **la forte exposition au chômage des entrants, ceci quel que soit leur âge ou leur ancienneté sur le marché du travail**. Accélérer ce processus d'insertion appelle des mesures globales sur le fonctionnement du marché du travail pour en réduire les rigidités et le dualisme (cf. encadré 2).

Pour autant, une spécificité demeure : les jeunes ont un accès plus rapide à l'emploi mais une instabilité plus forte dans l'emploi.

Encadré 2 : Les jeunes, premiers lésés par le dualisme du marché du travail

Les « modèles d'appariement »^a servent à évaluer l'impact des rigidités du marché du travail sur son fonctionnement. Ils décrivent un marché du travail où chômage et emplois vacants coexistent, en raison notamment d'imperfections dans la circulation de l'information sur les vacances de poste. Formellement, ces modèles transcrivent le processus de recherche d'emploi par une fonction reliant la probabilité d'être embauché à un indicateur de tension sur le marché du travail (ratio entre le nombre de chômeurs et le nombre de postes vacants). L'embauche effective résulte ensuite d'une négociation salariale entre le demandeur d'emploi et l'employeur : le premier tient compte de ses perspectives dans l'entreprise (salaire et probabilité d'y rester) et hors de celle-ci (allocation-chômage) ; le second de la productivité (supposée) du salarié, comparée au salaire, et du coût en cas de licenciement et de vacance du poste.

Ces modèles sont classiquement utilisés en économie du travail. Ainsi, s'intéressant à la question des contrats courts, Blanchard et Landier^b développent un modèle de ce type pour décrire les effets néfastes de la flexibilisation partielle du marché du travail et notamment son impact sur l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Dans leur modèle, les demandeurs d'emploi sont dans un premier temps embauchés en contrat court, pour lequel le coût de rupture est plus faible, jusqu'à ce que s'opère un choc de productivité (comme s'ils révélaient leur « vraie » productivité au court d'une période d'essai). A ce moment, l'employeur arbitre entre mettre fin au contrat pour embaucher un autre salarié en contrat court et prolonger le salarié en contrat à durée indéterminée, pour lequel le coût de rupture sera alors plus élevé. Ce choix s'opère en fonction de la productivité du salarié et de l'écart entre les coûts de licenciement. Ainsi si le coût de rupture d'un CDD diminue, le niveau d'exigence en termes de productivité pour proposer un CDI sera accru et donc le taux de rupture également. En outre, même si la durée moyenne du chômage diminue, l'augmentation du turn-over a un effet ambigu sur le taux de chômage. Pour autant, quand dans certains cas le taux de chômage peut diminuer, c'est alors la précarité (définie ici comme la part de chômage et de CDD) qui en est accrue.

Ainsi, selon les auteurs, **l'introduction des contrats courts, dont le coût de rupture est moindre que celui d'un CDI, induit un turn-over important de la main d'œuvre sur ce type de contrat**. Ce faisant, les allers-retours sont plus fréquents entre emploi et chômage. En effet, les employeurs peuvent trouver plus profitable de rompre un CDD pour en conclure un autre que de stabiliser leurs employés en CDI. **Ceci conduit à accroître les difficultés à parvenir à l'emploi stable pour les demandeurs d'emploi, notamment les jeunes primo-entrants**. De plus, l'asymétrie d'information entre employeur et candidat, insuffisamment résolue par la présentation d'un diplôme, conduira souvent le premier à privilégier un contrat court de façon à disposer d'une période d'essai plus longue et moins coûteuse.

a. L'article de référence sur le sujet est celui des prix Nobel D. Mortensen et C. Pissarides (1994), "Job Creation and Job Destruction in the Theory of Unemployment", *Review of Economic Studies*, 61, pp. 397- 415.

b. O. Blanchard, A. Landier (2002) "The Perverse Effects of Partial Labour market Reform: Fixed-term Contracts in France", *The Economic Journal*, 112, pp. 214-244.

2. Au-delà du seul chômage, les jeunes connaissent des difficultés spécifiques d'insertion dans l'emploi

2.1 Par rapport à leurs aînés, les jeunes connaissent des durées en emploi plus courtes

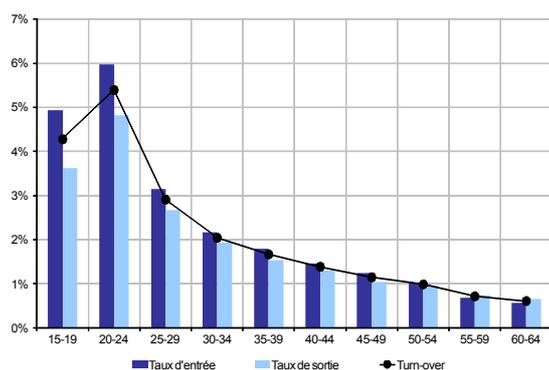
Malgré des difficultés d'insertion dans l'emploi similaires à leurs aînés, les jeunes ont un accès plus rapide à l'emploi mais une instabilité plus forte dans l'emploi. L'exposition au chômage est plus élevée pour les 30-49 ans à la recherche d'un emploi que pour les plus jeunes durant la première

année du parcours d'insertion sur le marché du travail (cf. graphique 7). Elle est ensuite moindre. Le taux d'emploi simulé des 30-49 ans reste quant à lui continuellement plus dégradé, cette classe d'âge connaissant plus souvent des transitions vers l'inactivité depuis le chômage que les jeunes ayant terminé leurs études initiales.

Ces différences de vitesse d'accès à l'emploi et de stabilité dans l'emploi s'observent directement dans les taux d'entrée et de sortie de l'emploi : ils sont plus élevés pour les jeunes et leurs durées au chômage sont plus courtes (cf. graphique 8). Ceci pourrait notamment s'expliquer par :

- une surreprésentation des contrats précaires : en 2009, 48,8 % des 15-24 ans en emploi sont en contrat temporaire (CDD, intérim, emplois aidés ou alternance) contre 9 % chez les 25-49 ans ;
- des appariements de moins bonne qualité et, de ce fait, plus fragiles que pour les salariés plus âgés ; ceci peut notamment s'expliquer par une recherche d'emploi mieux ciblée de ces derniers ;
- une plus forte mobilité (logement, famille) chez les jeunes.

Graphique 8 : taux d'entrée et de sortie trimestriel de l'emploi pour les personnes restant actives



Sources : EEC, moyenne 2004-2009, Insee, Calculs DG-Trésor.

Note : Le taux de d'entrée (de sortie) est égal au ratio du nombre d'embauches (de ruptures) sur l'emploi en début de période. Le *turn-over* correspond à la moyenne des deux.

Au-delà de ces éléments d'analyse agrégée et statique, une compréhension fine des difficultés d'accès à l'emploi nécessite l'examen de la dynamique des parcours d'insertion.

2.2 Une cartographie des parcours individuels souligne la diversité des difficultés d'accès à l'emploi stable parmi les jeunes

Les travaux du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) permettent de dégager une typologie des trajectoires d'insertion, fonction notamment de la rapidité d'accès à l'emploi stable (cf. encadré 3). Le Céreq en donne une représentation sous la forme du suivi sur sept années de la structure (EDD², EDI³, chômage, inactivité, ...) des cohortes empruntant les différentes trajectoires.

Ces parcours types révèlent la diversité des situations des jeunes quant à leur accès à l'emploi : alors qu'un tiers accède en moins d'un an à un emploi stable, ils sont 1/6^e à mettre 4 ans ou plus à se stabiliser dans l'emploi et un tiers ne l'est toujours pas 5 ans après son entrée sur le marché du travail. Dès lors, il apparaît nécessaire de porter un regard sur les difficultés spécifiques des jeunes dans leur parcours d'insertion.

2.3 Certains jeunes connaissent des difficultés spécifiques d'insertion : les « laissés pour compte » et les « jeunes en mal d'insertion »

D'après l'OCDE, les deux catégories de jeunes qui présentent des difficultés spécifiques sont les « laissés pour compte » (jeunes sortis du système scolaire sans diplôme et qui ne sont ni en emploi ni en formation) et les « jeunes en mal d'insertion » (souvent diplômés mais « mal » diplômés)⁴. La taille de ces groupes est relativement importante en France (cf. graphique 9).

Encadré 3 : L'enquête Génération du Céreq permet de distinguer cinq catégories de parcours d'insertion

Le Céreq réalise des enquêtes longitudinales afin d'analyser le cheminement sur le marché du travail de générations de jeunes sortis une même année du système éducatif à tous niveaux de formation. L'enquête « Génération 1998 » porte sur un échantillon représentatif des 742 000 jeunes ayant terminé leurs études en 1998 et interrogés successivement au bout de 3, 5 puis 7 ans de vie active. À chaque interrogation, un « calendrier professionnel » recueille, mois par mois, leur situation.

Les deux tiers de la génération 1998 suivent des trajectoires (T1 à T5) conduisant à la stabilisation en EDI³ à plus ou moins long terme :

- T1 (31 % de la génération) : stabilisation rapide (moins d'un an) en EDI :
- T2 (22 %) : stabilisation différée (2 à 3 ans). Ces jeunes sont restés en moyenne 1 an et demi en EDD² et 5 ans en EDI.
- T3 (15 %) : accès tardif (3 ou 4 ans) à EDI. Ils sont restés en moyenne 6 mois au chômage, 3 ans en EDD et 3 ans en EDI.

Un tiers des jeunes suivent des trajectoires marquées par l'instabilité dans l'emploi ou le non emploi :

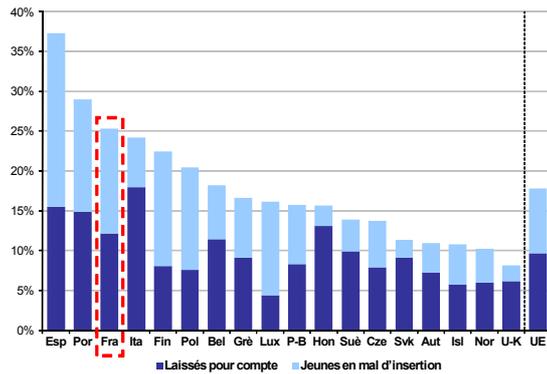
- T4 (19 %) : en emploi mais instabilité (EDI puis chômage ou EDD)
 - sortie précoce de l'EDI (6 %). Puis entre la 5^{ème} et la 6^{ème} année, hausse des EDI et recul des EDD et du chômage. Ces jeunes sont restés en moyenne plus d'un an au chômage.
 - maintien sur des EDD (13 %). En moyenne, ils sont restés plus de 5 ans en EDD et plus de 10 mois au chômage.
- T5 (13 %) : non emploi prolongé
 - chômage récurrent ou persistant (8 %). En moyenne, ils ont passé plus de 4 ans au chômage et ont connu le plus souvent trois transitions EDD - chômage.
 - longue période d'inactivité (5 %). Ils ont connu le plus souvent plus de 3 années d'inactivité continue. Hausse progressive tardive des EDI (au détriment des parts études et inactivité) après 3 ans (environ 30 % au terme des 7 années).

(2) Emploi à durée déterminée (CDD, intérim).

(3) Emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire, travail indépendant).

(4) Cette terminologie est celle retenue par l'OCDE. Elle est reprise ici par commodité.

Graphique 9 : part du « public à risque » parmi les jeunes de 15 à 29 ans ayant quitté l'école

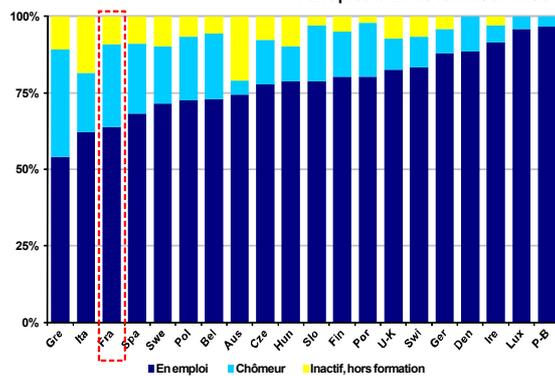


Source : OCDE, d'après l'enquête de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie 2005-2007 (EU-SILC).

L'enquête Génération du Céreq montre que chaque année en France, un jeune sur six achève ses études sans diplôme du secondaire supérieur (soit environ 125 000 jeunes). **Les non-diplômés connaissent des difficultés spécifiques par rapport aux autres jeunes.** D'après l'enquête Génération 2007, le taux d'emploi des non-diplômés 3 ans après la sortie de formation initiale s'élève à 48 %, contre 70 % pour les titulaires d'un CAP ou BEP et 90 % pour les plus diplômés (master, grandes écoles, doctorat).

Selon l'OCDE, la part des « laissés pour compte » en France ne serait que légèrement plus élevée que la moyenne de nos partenaires. En revanche, **les jeunes diplômés rencontrent en France des difficultés plus importantes qu'ailleurs avec une forte proportion de jeunes en mal d'insertion.** D'après les données publiées par l'OCDE en 2004 (cf. graphique 10), après la Grèce et à égalité avec l'Italie, la France est le pays où le taux d'emploi des jeunes diplômés du supérieur est le plus faible. Cette situation contraste avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, où le taux d'emploi dépasse 80 %.

Graphique 10 : statut sur le marché du travail des diplômés du supérieur 1 an après la fin de formation initiale



Source : OCDE - 2004.

Ces données sont corroborées par l'enquête REFLEX⁵ menée en 2005 qui indique que les jeunes diplômés français connaissent une durée de chômage légèrement plus élevée que la moyenne européenne et un taux de chômage supé-

rieur à la moyenne. Les facteurs explicatifs tiendraient notamment aux lacunes du système de formation initiale et d'orientation (non compensées par une expérience professionnelle suffisante) et à une mauvaise adéquation avec les besoins de l'entreprise, mais également au fonctionnement général d'un marché du travail dual.

En effet, les jeunes en mal d'insertion effectuent des allers-retours fréquents entre CDD, chômage et inactivité. L'OCDE indique que ce groupe est relativement répandu dans les pays où il existe de nombreuses rigidités du marché du travail pour les « outsiders », par exemple l'Espagne, la France ou le Portugal.

Face aux difficultés spécifiques d'insertion de ces deux catégories de jeunes, l'apprentissage peut faciliter la transition entre la fin de la formation initiale et le premier emploi. Toutes choses égales par ailleurs, l'apprentissage augmenterait de 7 points la probabilité d'être en emploi 3 ans après par rapport à une formation par voie scolaire⁶. Pour autant, les bénéfices de l'apprentissage seraient moins nets en termes de parcours et de mobilité professionnels du fait notamment d'une moindre acquisition de compétences « transférables » entre différents emplois par rapport à une filière plus générale⁷.

2.4 Premier tremplin vers l'emploi stable, le passage par un contrat temporaire risque de rendre difficile la stabilisation dans l'emploi lorsqu'il se renouvelle fréquemment

La forte proportion d'emplois à durée déterminée (EDD) parmi les jeunes invite à s'interroger sur l'effet de ces emplois sur l'insertion dans le marché du travail des jeunes : le passage d'un jeune par un emploi temporaire peut faciliter l'accès à un emploi stable en lui permettant d'acquérir de l'expérience professionnelle ou en évitant qu'il soit stigmatisé par une trop longue période de chômage ; à l'inverse, un emploi temporaire peut également réduire l'effort de recherche d'un emploi stable ou être également stigmatisant.

Là encore, l'analyse souligne la diversité des situations. La part d'EDD dans l'emploi se réduit avec l'ancienneté sur le marché du travail et avec le niveau de diplôme, notamment pour les non diplômés (cf. graphique 11).

Graphique 11 : statut d'emploi selon le diplôme et l'ancienneté sur le marché du travail



Sources : Insee, EEC 2009.

- (5) "Research into Employment and Professional Flexibility". Enquête menée auprès de 40 000 jeunes diplômés originaires de 15 pays européens.
- (6) Abriac D., Rathelot R. et Sanchez R. (2009), « L'apprentissage, entre formation et insertion professionnelles », *Formations et emploi*, Insee.
- (7) Sollogoub M., Ulrich V. (1999), « Les jeunes en apprentissage ou en lycée professionnel », *Économie et Statistique*, n°323, mars.

Les études disponibles confirment que, toutes choses égales par ailleurs, un premier passage par un EDD est favorable à l'accès à l'emploi à plus long terme. Gagliarducci⁸ sur des données italiennes et Calavrezo⁹ sur des données françaises montrent ainsi qu'accepter un premier emploi temporaire, plutôt que rester sans emploi au sortir des études, constitue un tremplin vers l'emploi stable.

Toutefois, ces deux mêmes études mettent également en évidence que cet effet s'inverse à partir du deuxième EDD : un second emploi temporaire diminue la probabilité d'être en emploi stable à terme, particulièrement si celui-ci a une durée longue.

Un effet d'enfermement dans les emplois à durée déterminée semble dès lors bien exister. Blasco et Givord¹⁰ examinent l'impact du passage par un EDD et de la durée de ce passage sur la trajectoire future d'insertion d'un jeune. Elles observent, après neutralisation des caractéristiques individuelles, que :

- les salariés occupant un emploi temporaire ont un risque plus fort de se retrouver sans emploi à l'issue de leur contrat que d'être embauchés en emploi stable ;
- ce risque de sortie par le non emploi est maximal entre 3 et 6 mois d'ancienneté mais diminue nettement ensuite.

Au total, un jeune gagne, pour faciliter son insertion dans l'emploi, à accepter un premier contrat court plutôt que de rester au chômage mais la réitération de plusieurs contrats courts crée un risque d'enfermement dans l'emploi temporaire.

D'après Gagliarducci, l'enfermement dans l'EDD ne proviendrait pas du contrat temporaire en lui-même mais des périodes sans emploi qui sont associées à la réitération de ces contrats. Ces périodes de non-emploi peuvent en effet être stigmatisantes et induire une perte en capital humain. Dès lors, l'accompagnement par le service public de l'emploi est essentiel pour raccourcir au maximum ces périodes et les mettre à profit pour consolider la formation professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi.

Plus généralement, ces constats posent à nouveau la question du recours intensif aux contrats courts et de leur effet potentiellement négatif sur l'emploi des jeunes. En comparaison internationale, selon l'étude de Quintini et Manfredi¹¹, les pays européens où l'emploi temporaire est fréquent chez les jeunes (France, Belgique, Italie, Portugal, Espagne) présentent une part plus faible de trajectoires où le temps passé en emploi est majoritaire et une part plus importante de trajectoires marquées par plusieurs changements d'emploi séparés par de longs épisodes de chômage. Ils constatent par ailleurs que les parcours des jeunes aux États-Unis sont caractérisés par un temps global passé au chômage bien moindre qu'en Europe, que les jeunes en emploi y changent d'emploi plus fréquemment et que les jeunes sans activité professionnelle (chômage ou inactivité) restent moins longtemps dans cette situation.

Les différences de fonctionnement des marchés du travail semblent donc être un facteur d'explication des plus ou moins grandes difficultés des jeunes à accéder à l'emploi. Si le développement des contrats courts a pu en partie réduire ces rigidités, il conduit de fait à une structuration duale du marché du travail, reflétant le différentiel de protection entre EDD et EDI. Ce phénomène renvoie notamment à la question de l'équilibre entre fluidité des transitions et protection des individus.

2.5 Néanmoins, l'accès à l'emploi stable n'est pas toujours synonyme de réussite puisqu'il s'opère parfois au prix d'un déclassement

Au-delà de l'insertion dans l'emploi et notamment dans l'emploi stable, un regard plus qualitatif est nécessaire car l'accès à l'emploi peut résulter d'un « déclassement » par rapport au niveau initial de qualification (voir définition en encadré 4). Ainsi, même parmi les jeunes qui se stabilisent rapidement sur le marché du travail, une part importante est déclassée et le reste plusieurs années après. Lopez¹² s'intéresse aux jeunes de la génération 1998 qui ont entamé, moins d'un an après leur fin d'étude, un parcours continu d'emploi (60 % de la génération). Parmi ceux-ci, le taux de déclassement (au sens normatif) du premier emploi est très important (41,5 % en moyenne et même plus de 50 % lorsque ce premier emploi est un CDD). De plus, en dépit de reclassements observés (i.e. l'accession à un emploi correspond à la formation initiale) pour cette cohorte au cours de la période étudiée (1998-2001), le taux de déclassement n'en reste pas moins assez élevé au final (35 % en moyenne pour le dernier emploi occupé).

Suite au déclassement des plus diplômés, les moins diplômés subissent un « effet d'éviction » : Fondeur et Minni¹³ ont observé que le déclassement constitue pour les jeunes diplômés la possibilité de « changer de file d'attente » pour accélérer leur insertion sur le marché du travail. Le déclassement conduit donc à l'éviction des moins diplômés en lien avec un processus de substitution dans un contexte de difficultés d'accès à l'emploi et de hausse du nombre de diplômés.

Au total, le déclassement détériore la qualité de l'appariement, ce qui est, en soi, socialement et économiquement inefficace mais conduit de plus à un surcroît de mobilité. Giret et alii¹⁴ observent que parmi les jeunes déclassés (au sens statistique) au regard de leur catégorie socioprofessionnelle, 30,3 % déclarent rechercher un autre emploi contre 25,4 % pour les jeunes non déclassés (données relatives à avril 2001). L'écart est encore plus net si le déclassement est jugé au regard du ressenti des jeunes : 44,6 % des jeunes se jugeant déclassés déclarent rechercher un autre emploi, contre 19,6 % pour les autres. Ce « déclassement subjectif » induit un surcroît de mobilité dans les deux ans qui suivent (45,7 % pour les jeunes se jugeant déclassés, contre 35,7 % pour les autres). Le sentiment de déclassement a donc un effet sur la mobilité particulièrement marqué.

(8) Gagliarducci S. (2005), "The Dynamics of Repeated Temporary Jobs", *Labour Economics*, 12(4), pp. 429-448.

(9) Calavrezo O. (2008), "The Effects of Fixed-term Employment Spells on The Integration of School-leavers on the Labor Market: Evidence from France", *International Journal for Quality Research*, vol. 1, n° 4.

(10) Blasco S. et Givord P. (2010), « Les trajectoires professionnelles en début de vie active : quel impact des contrats temporaires ? », *Économie et Statistique* n°431-432, octobre.

(11) Quintini G. and Manfredi T. (2009), "Going Separate Ways? School-to-Work Transitions in the United States and Europe", OCDE Social, *Employment and Migration Working Papers*, n°90.

(12) Lopez A. (2004), « Les modes de stabilisation en emploi en début de vie active », *Économie et Statistique*, n°378-379.

(13) Fondeur Y. et Minni C. (2004), « L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », *Économie et Statistique*, n°378-379.

(14) Giret J-F., Nauze-Fichet E. et Tomasini M. (2006), « Le déclassement des jeunes sur le marché du travail », *Données sociales*, INSEE.

Encadré 4 : Quelques définitions

- **Population active** : La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population en emploi ») et les chômeurs. La population active occupée au sens du Bureau international du travail (BIT) regroupe toutes les personnes ayant exercé une activité rémunérée (d'une durée d'au moins une heure) au cours d'une semaine de référence. Les personnes qui recherchent activement un emploi et qui sont disponibles pour travailler sont classées comme chômeurs.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage est la proportion de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs) au sens du BIT. On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge.

$$\text{Taux de chômage} = \text{Nombre de chômeurs} / \text{Population active}$$

- **Part de chômage** : La part de chômage est la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population. Cet indicateur est par construction plus faible que le taux de chômage qui mesure la proportion de chômeurs dans la seule population active.

$$\text{Part de chômage} = \text{Nombre de chômeurs} / \text{Population totale}$$

- **Taux d'emploi** : Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

$$\text{Taux d'emploi} = \text{Nombre d'actifs occupés} / \text{Population totale}$$

- **Taux d'activité** : Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

$$\text{Taux d'activité} = \text{Population active} / \text{Population totale}$$

- **Déclassement** : situation des personnes qui possèdent un niveau de formation trop élevé pour l'emploi qu'elles occupent. Trois approches sont possibles :
 - L'approche normative repose sur l'analyse du contenu en formation qui est *a priori* nécessaire pour exercer une catégorie d'emploi ;
 - L'approche statistique consiste à définir la norme *a posteriori* sur la base de l'analyse statistique des situations diplôme/catégorie socioprofessionnelle les plus fréquentes ;
 - L'approche subjective repose sur la perception qu'ont les personnes de leur emploi.

Pierre-Édouard BATARD
Emmanuel SAILLARD

Éditeur :

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Benoît COEURÉ

Rédacteur en chef :

Jean-Philippe VINCENT
(01 44 87 18 51)
tresor-eco@dgtresor.gouv.fr

Mise en page :

Maryse DOS SANTOS
ISSN 1777-8050

Derniers numéros parus

Juillet 2011

n°91. La soutenabilité des finances publiques après la crise : quelle contribution de la réforme des retraites ?

Thomas LELLOUCH, Marie MAGNIEN, Stéphane SORBE

n°90. Comment expliquer la reprise de l'investissement en France malgré la faiblesse du taux d'utilisation des capacités de production ?

Matthieu FORESTIER

Juin 2011

n°89. Étude prospective sur la seconde génération de biocarburants : une analyse de leur efficacité économique et environnementale

Alba DEPARTE, Timothée OLLIVIER

n°88. Le taux de taxation implicite des bénéfices en France

Harry PARTOUCHE, Matthieu OLIVIER

n°87. Évolution des réserves de change dans les pays émergents et stratégies d'accumulation

Stéphane COLLIAC, Cyril REBILLARD

http://www.tresor.bercy.gouv.fr/TRESOR_ECO/tresoreco.htm